



## Lettre pré plainte établi par hyper suite à article non scanné

-----  
Par Nana1981

Bonjour

Je me suis rendu à un hyper pour faire mes courses je suis passé au scan libre pour réglé j'ai oublié de régler des articles. Une agent de sécurité m'a demandé de la suivre pour régler la somme des dits articles. Je la suis en fait elle me dirige dans un bureau où il y a deux hommes qui me demande ma cni. Étant en présence de 2 hommes et intimidé je remets ma cni. Puis il sorte un formulaire et me demande de signé un papier ou il y a marqué que je règle les articles oubliés. En partant je demande à voir le dos du papier et je vois noté à l'attention du procureur... Lettre de pré plainte. Or je n'ai rien volé comme il est indiqué dans le magasin personne n'est à l'abri d'une erreur. Il semble que cette lettre de pré plainte soit illégitime d'un point de vue du code du cpp. Et selon le défenseur des droits. Or j'ai maintenant mes coordonnées cni... Au main d'un groupe de commerçant qui peut s'en servir Côme il veulent et surtout au prochain oubli d'article et puis porter plainte même si si j'ai reconnu avoir oublié des articles. Il est indiqué que l'erreur est humaine mais je finis dans un bureau j'ai lu que cela était illégale et irrecevable car j'ai signé un document sans mon conseil entre 4 murs avec deux hommes. Sans assistance juridique comme si je faisais une garde à vue. Désormais j'ai mes données conserver dans ce magasin et une lettre de pré plainte ou j'admets seulement avoir oublié de scanné. Qui est peut être envoyé au procureur comme si les tgi n'avait pas autre choses à régler. Bref je m'en veux d'avoir donner ma cni car de plus qui sait ce qu'ils peuvent marquer et faire de mes infos à présent. C'est à dire refaire une fiche et marquer vol par exemple. Refaire ma signature. Est ce que je peux récupérer cette lettre ou leur demander une copie. Pour être sûr de la suite

Il est illégale d'un point de vue du code de procédure pénal de retenir quelque un sans en avertir la police et lui faire signer un document. La seule chose que cela suppose c'est que je reconnais avoir oublié de scanné des articles.

Sauf que si cela m'arrive encore le procureur va dire oh c'est une voleuse

Merci à tous

-----  
Par ESP

Bonjour,

Je vous conseille de parcourir ce dossier.

[url=http://www.alerte-commerce-cotedor.fr/media/Modele-Lettre-Plainte.pdf]http://www.alerte-commerce-cotedor.fr/media/Modele-Lettre-Plainte.pdf[/url]

[url=http://www.alerte-commerce-cotedor.fr/index.php/conseils/voir/id/7/]http://www.alerte-commerce-cotedor.fr/index.php/conseils/voir/id/7/[/url]

"" Sauf que si cela m'arrive encore le procureur va dire oh c'est une voleuse""

Cela ne devrait pas vous arriver, car on se souvient de genre de chose et on fait attention ensuite.

Mais si vous êtes trop peu sure de vous et pouvez recommencer, ne vous servez plus des scans et passez aux caisses (automatiques ou pas...).